



Communiqué de presse **Novembre 2016**

Prévention et accompagnement à la santé : de la loi à l'action !

Colloque mercredi 9 novembre 2016
Immeuble Jacques Chaban-Delmas
Assemblée nationale

Conclusions du colloque

La société française doit répondre au triple défi du vieillissement de sa population, de l'augmentation inéluctable de la prévalence des maladies chroniques et de la persistance des inégalités de santé. C'est dans ce contexte que s'inscrit la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016, dont le premier volet est consacré au renforcement de la prévention et à la promotion de la santé.

Dans la droite ligne de son objectif de contribuer au débat public, la Fondation PiLeJe sous égide de la Fondation de France a organisé en partenariat avec l'Institut Pasteur de Lille, le 5e colloque de la série Politiques de Prévention sur le thème « Prévention et accompagnement à la santé: de la loi à l'action ! ». Un titre qui, au-delà de l'adoption de la loi, interroge sur les moyens et les actions disponibles et devant être mis en œuvre sur le terrain et dans le système de soins, pour favoriser la bonne santé des Français. Comme l'ont souligné les députés Gérard Sebaoun (député du Val-d'Oise, membre de la Commission des affaires sociales, rapporteur du titre 1^{er} de la loi de modernisation du système de santé) et Arnaud Robinet (député-maire de Reims), il s'agit d'un enjeu majeur.

Lors de ce colloque modéré par le Dr Jean-Michel Lecerf (Institut Pasteur de Lille), des intervenants du monde médical, universitaire, associatif, économique, mutualiste et entrepreneurial ont, d'une part, rapporté les preuves de l'efficacité, voire de l'efficience de la prévention et de l'accompagnement à la santé, y compris par des thérapies non médicamenteuses validées (nutrition, activité physique, techniques de gestion du stress/sommeil) et, d'autre part, présenté des initiatives innovantes en matière de « prévention active ». Ces solutions pratiques reposent sur des approches diverses et variées : l'ouverture à Paris du **premier Centre de Santé prioritairement dédié à la prévention et à l'accompagnement à la santé pour les patients à risque** ; l'utilisation des technologies de l'information pour faire évoluer l'éducation thérapeutique vers un accompagnement thérapeutique ; la mise en place d'un **DU (diplôme universitaire) et d'un module sur les thérapeutiques non médicamenteuses validées** au Maroc ; la **proposition de mesures d'accompagnement des salariés** au sein même des entreprises ; la réalisation d'**audits du contenu et de la sécurité des applications de santé** ; la mise en place de chèques santé.

En conclusion, après avoir souligné l'intérêt des nombreuses questions abordées et la richesse des débats qu'elles ont suscitées, le Dr Lecerf a identifié cinq points à retenir de cette matinée de travail. **Ces points ouvrent des perspectives sur une préoccupation essentielle : « Comment intégrer à part entière la prévention dans notre système de santé » ?**

5 POINTS À RETENIR

- 1. Plutôt que la prévention, aller davantage vers la promotion de la santé.** Il est également important de repenser l'économie de la prévention non plus comme une dépense, mais comme un gain.
- 2. Reconnaître et agir sur les déterminants socio-économiques, culturels, psychologiques importants dans les modes de vie et les facteurs de risques, et cibler les sujets à haut risque.** Bien que parfois difficile à réaliser, concevoir ces éléments simultanément est primordial.
- 3. Associer les moins favorisés et, notamment, valoriser l'estime de soi comme un véritable moteur.** Agir également sur les représentations que les individus ont de la santé et de la prévention afin qu'ils ne deviennent pas des « assistés », mais plutôt des acteurs de leur santé.
- 4. Impliquer davantage les médecins dans l'éducation thérapeutique, en particulier les médecins généralistes qui font partie des acteurs majeurs du système de soins.** Dans la démarche de prévention et de gestion des risques santé, qui nécessite d'être personnalisée, il faut agir avec prévenance, accompagner le patient et lui laisser la possibilité d'y renoncer : le médecin doit proposer (et non imposer) et le patient disposer.
- 5. Accroître la formation des professionnels de santé dans le domaine de la prévention et de l'accompagnement à la santé, tant en termes de compétence que de conviction.** Cette mesure permettra aux acteurs de la santé de mieux comprendre l'aspect dynamique de cette approche et de rester en phase avec l'évolution rapide des situations.

CONTACTS PRESSE

Caroline Lamberti
c.lamberti@fondation-pileje.com
01 45 51 69 60 / 06 73 89 18 42

Lucie Lelièvre
l.lelievre@fondation-pileje.com
01 44 38 88 37